

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 9 avril 2013

Présents : Christian VERGNES, Maire, Christophe ALARY, Marc ANDRIEU, Marie-Hélène BASTIDE, Michel COUFFIGNAL, Annie COSTES, Patrick CROUZET, Alain CROZES, Jean-Paul GARY, Amandine MAGNIETTE, David MAZARS, Eric PRATMARTY, Sandrine ROELS, Alexandre TOUSSAINT, Nicolas VIDAL.

Christine Raynal, secrétaire de mairie.

Absents excusés : Isabelle ENGELVIN (pouvoir à Alain CROZES), Patricia LAUR (pouvoir à Patrick CROUZET), Benoît RIGAL.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- ◆ Vote des budgets primitifs 2013 de la Commune, du Service Assainissement, des lotissements Les Terrasses du Viaur et les Chênes,
- ◆ Validation des offres de l'aménagement du village de Magrin,
- ◆ Questions diverses.

M. le Maire accueille M. Rémi CHAZE, Trésorier et le remercie de participer à cette séance de travail.

1) Vote des budgets

Marc ANDRIEU présente le budget de la Commune et sa section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 224 800.56 euros. Il détaille les lignes chapitre par chapitre en précisant les changements mineurs depuis la dernière présentation.

La section d'investissement s'élève à 1 354 165.32 euros. Les principaux programmes sont listés et voici les commentaires qui sont apportés :

- Le groupe de statues du Prince Palatin est de retour à la basilique (sauf le compagnon dont la restauration n'est pas tout à fait terminée). L'association du Patrimoine locale souhaite, en collaboration avec la Commune, organiser une cérémonie pour leur retour.
- Agrandissement de la salle des fêtes de Milhac : le maçon doit intervenir en avril.
- Espace public à Calmont : M. PEGORIER a débuté la confection des murs en pierre.
- Aménagement du village de Magrin : les plis ont été ouverts et vérifiés par l'architecte. Du côté des recettes, l'Etat nous a informé aujourd'hui que la demande de subvention DETR de 83 598 euros était ajournée en raison d'un nombre très important de demandes dans la catégorie « espace public ». Le budget sera donc modifié en conséquence côté recettes en ajoutant cette somme au montant de l'emprunt à réaliser pour l'équilibre du budget. M. le

Maire propose de contacter le maître d'oeuvre pour essayer de phaser le chantier sur deux exercices, cela éviterait peut-être de réaliser un emprunt sur ce programme. Affaire à suivre. Vont être déposés prochainement les demandes de subvention auprès du Département et de la Région.

- Voirie : sont portés 44 500 euros pour les voies communales et 55 000 euros pour les rues et places.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Concernant le budget assainissement, ce dernier s'équilibre pour la section de fonctionnement à 141 022 euros et pour la section d'investissement à 136 502.51 euros, cette dernière comprenant essentiellement une ligne pour la réalisation d'une étude pour la station d'épuration de Calmont et pour la réfection des réseaux de Gardin. Ce budget est adopté à l'unanimité.

Les Terrasses du Viaur : tous les lots sont vendus ; restent à réaliser les travaux de finition qui seront effectués dans l'année.

La section de fonctionnement s'élève à 73 550.46 euros tandis que la section d'investissement est de 36 775.23 euros. Il est adopté à l'unanimité.

Lotissement Les chênes : les trois derniers lots sont vendus ; reste à encaisser sur 2013 la vente du dernier lot et à réaliser les travaux de finition.

Le Conseil Municipal adopte ce budget qui s'élève à 185 014.50 euros en fonctionnement et 92 507.25 euros en investissement.

Centre Communal d'Action sociale : les représentants non élus, Virginie BRU et Marie-Christine PUECH (Gérard ENJALBERT et Eliette LANDEZ (pouvoir à Annie COSTES) sont excusés) sont remerciés pour leur présence. Ce budget s'équilibre à 8 525.06 euros ; la participation de la Commune à la MJC de Luc-la-Primaube a été basculée du budget de la Commune à celui-ci, la contribution de la Commune à ce budget a donc été revue à la hausse.

Une nouvelle association, « les Loupiots » qui oeuvrent pour le bien être des enfants hospitalisés se voit attribuer une somme de 200 euros.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

1) Validation des offres concernant l'aménagement de village de Magrin

M. le Maire rappelle que 21 entreprises ont retiré des dossiers, 5 ont remis une offre. Ces dernières ont été vérifiées par le maître d'oeuvre. Voici le résultat de leur classement :

LOT 1 V. R. D.	EUROVIA	COLAS	EIFFAGE
Note Valeur technique	25.20	26.40	25.20
Note prix	61.95	70.00	64.32
Prix	229 276.60	202 905.70	220 832.00
LOT 2 Terrassements, gros-oeuvre	SELE	IZARD	
Note Valeur technique	25.20	24.90	
Note prix	70.00	66.09	
Prix	91 490.43	96 899.35	
Lot 3 Charpente, couverture, serrurerie	SELE		
Note Valeur technique	25.20		
Note prix	70.00		
Prix	16 770.83		

Sont donc retenues les entreprises COLAS pour le lot 1, et SELE pour les lots 2 et 3, le tout pour un montant de 337 537.86 euros HT contre une estimation de 317 000 euros de l'architecte.

2) Questions diverses

→ La réflexion sur les rythmes scolaires reprendra après les vacances de Pâques, en collaboration avec les écoles.

→ Le chantier de la cantine et de la garderie a pris du retard ; les réseaux gaz, EDF et France Télécom seront d'ici peu modifiés comme cela a été vu en réunion de chantier.

La démolition du bâtiment central a débuté à l'intérieur ; le gros-œuvre sera démolie le 22 avril.

Une réunion avec le personnel sera programmée sur le chantier après les vacances de Pâques pour voir certains détails pratiques.

→ La prochaine réunion pour la lettre municipale est programmée le 23 avril prochain. Elle comprendra un reportage sur M2C qui va déménager très prochainement vers la zone de Montvert : c'est la première entreprise qui s'y installe.

→ Un exemplaire du rapport sur l'éclairage public effectué par le SIEDA sera envoyé à tous les élus. Une présentation de ce rapport sera effectuée par Céline TRUEL en conseil municipal ou en réunion d'adjoints.

→ La prochaine réunion d'adjoints est programmée le lundi 22 avril à 12 h en Mairie tandis que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 16 mai prochain à 20 h 30 en Mairie.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h 45.